

Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Lydia Laquerre, greffière de la Ville de Valcourt,

- QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 1er mai 2023 à 19:00 heures, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.
- QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande #1:

Identification du site concerné :

Lot 1 824 397 du cadastre de Québec, sis au 1043, rue Blanchard, Ville de Valcourt, zone R-13.

Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

- Autoriser une marge de recul avant de 6,98 mètres pour le bâtiment principal alors que le règlement prévoit que la marge de recul minimale à respecter est de 7,6 mètres. (art. 5.7, par. g) du règlement #560)
- Autoriser une marge de recul latérale de 0,50 mètre pour le bâtiment accessoire de type remise alors que le règlement prévoit que la marge de recul minimale à respecter est de 0,75 mètre. (art. 7.8 du règlement #560)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 3 avril 2023.

Me Lydia Laquerre, Greffière